



Fair venir ma soeur et ma mère qui sont à notre charge.

Par **sharifa**, le **14/05/2012** à **19:45**

Bonjour,

Je suis française depuis 12 ans, je voudrais faire venir ma soeur en France, elle est seule et divorcée à 46 ans. Mon conjoint et moi, nous avons une maison et notre ressource famille est d'environ 2.000 euros.

Puis-je faire une demande pour ma soeur pour qu'elle vienne vivre avec nous ? elle est à notre charge.

Je voudrais aussi faire venir ma mère, malade de Alzheimer. Elle est seule au pays, il n'y a personne près d'elle. En tant que sa fille, je souhaite la faire venir en France et m'occuper d'elle. Si vous avez une réponse favorable, aidez moi svp.

Par **pat76**, le **16/05/2012** à **18:49**

Bonjour

Posez la question à la Préfecture de votre département ou au ministère de l'intérieur.

il s'agit d'un regroupement familial et il n'est pas certain que votre demande soit reçue favorablment.